



Mon mari a quitté le domicile

Par **laura_pausin_old**, le **10/11/2007** à **13:27**

Bonjour, je me suis mariée en juillet 2007, et apres une violente dispute mon mari a quitté la maison le 06.10.2007. Nous avons une fille qu'il n'a pas revu depuis son départ. Je l'ai appelé des le lendemain, mais il ne décrochait pas. Ensuite j'ai reussi a lui parler au telephone par l'intermediaire de sa belle soeur. Il m'a dit que c'est plus la peine, qu'il c'est passé trop de choses. Depuis, plus moyen de le joindre, son tel est constamment coupé. J'ai essayé de le joindre au travail, son chef ma juste dit k'il semblait mal dans sa tête et que d'apres lui il aurait un souci d'alcool. Le frere de mon mari ma dit, ls premiers jours , d'attendre, de ne rien faire. Or a ce jour, je suis toujours sans nouvelles.

Dois je signaler quelque part que mon mari a quitté le domicile??

Je ne veux pas divorcer pour le moment.

Si mon mari est deja aller voir un avocat est ce normal que je ne suis pa encore averti??

Merci de m'eclairer.

merci

Par **ly31**, le **10/11/2007** à **19:10**

Bonsoir,

Vous pouvez si vous le souhaitez déclarer, au Commissariat, que votre mari à quitter le domicile conjugal et en rester là si vous le désirez

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **papa tango charly_old**, le 11/11/2007 à 17:07

une déclaration d'abandon du domicile conjugal pourra vous être utile par la suite en cas de complications...

et, malheureusement, les mauvaises choses arrivent plus souvent que les bonnes.

Par **Upsilon**, le 11/11/2007 à 17:12

[citation]et, malheureusement, les mauvaises choses arrivent plus souvent que les bonnes.[/citation]

Je suis fondamentalement contre ce genre de propos...

La seule différence, c'est que la nature humaine préfère prêter attention aux mauvaises choses qu'aux bonnes.

Pour votre problème, la seule solution semble effectivement de procéder à une déclaration d'abandon de domicile. Si vous veniez à divorcer, vous seriez en droit de vous en prévaloir. Sinon, il n'y a rien d'autre à faire.

Par **laura_pausin_old**, le 11/11/2007 à 17:43

je vous remercie pour votre réponse si rapide, et un merci spécial à Upsilon, parce que c'est vrai que ce n'est déjà pas facile alors si c'est pour entendre des trucs du genre ça se termine plus souvent mal que bien ...

En tout cas je vous remercie sincèrement, et bonne continuation à tous.